



15/12/2020 - FACTURE N° SPV-2020-12-000502

SUPERVAN SAS
5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94160 SAINT MANDE
SIREN 818 583 338

Ludography
23 Rue du
Château des
Rentiers, 82A34
75013 Paris

Description	Quantité	PX unitaire HT	Montant HT
Prestation de transport - Le 15/12/2020	1	32,50€	32,50€
Manutention (1 manutentionnaire)	1	12,50€	12,50€
Total HT			45,00€
Taux TVA			20 %
Montant de la TVA			9,00€
Total TTC			54,00€

Lettre de voiture N° 20201215-99818

COORDONNEES BANCAIRES :
IBAN : FR76 1820 6001 5065 0455 0514 050
SWIFT : AGRIFRPP882

Conditions

Date limite de paiement : 14/01/2021

Mode de paiement : par virement bancaire ou par carte bancaire

Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L. 441-6 §I, alinéa 8, du Code de commerce). Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, article 121 et Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40€.